

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12  
Procuration : 02  
Votants : 14

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2024

Pour : 09 Contre : 00  
Abst./Blancs/Nuls : 05

**PRESENTS** : Mmes et M. ROUGIER R., DESCOURVIERES R., GROS B., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., FREMERY Cl., TERNET C. .  
**ABSENTS** : M. JOULIA G., M. GUENE F. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 14 mars 2024

M. JOULIA Guillaume a donné procuration à Mme GROS Bernadette.  
M. GUENE Frédéric a donné procuration à M. ROCHER Christian.

**OBJET : Budget de la commune - Prise en charge par la commune de Brigueuil des frais de repas des artistes lors du Festival qui se déroulera à Brigueuil en août 2024**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Festival « le Geste qui Conte » est un projet porté par l'Association Compagnie De Lo De Là/Scènes Sans Frontières, sous la conduite de l'acteur, metteur en scène et directeur artistique Laurent SCHUH.

Le Geste qui Conte est une aventure artistique, éducative et participative unissant artistes, artisans, habitants, associations, commerçants, entreprises, élus et producteurs locaux, dont les deux premières éditions se sont déjà déroulées à Brigueuil en août 2022 et août 2023. Les activités sont très variées : théâtre, cirque, danse, musique, écriture, image, land'art, balade, artisanat et jeux ...

Afin d'aider à la réalisation de cet événement, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les frais de repas des artistes participant à ce Festival.

Il précise que la commune paiera directement les fournisseurs de produits alimentaires sur présentation d'une facture accompagnée d'un RIB.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les frais de repas dans la limite d'un montant maximum de 2 200, 00 € TTC.

L'avis du conseil municipal est sollicité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- après en avoir délibéré, par vote à main levée, avec 9 voix pour et 5 abstentions,

- décide de prendre en charge les frais de repas des artistes participant au Festival « le Geste qui Conte » qui se déroulera à Brigueuil du 08 au 11 août 2024, dans la limite d'un montant maximum de 2 200, 00 € TTC,

- précise que le règlement des factures relatives à l'achat de produits alimentaires qui serviront à la fabrication des repas des artistes sera effectué par mandat administratif directement auprès des différents fournisseurs, et les frais seront imputés sur le compte 6234 du budget 2024 de la commune,

- le règlement des frais se fera sur présentation d'une facture accompagnée d'un RIB,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.  
A BRIGUEUIL le 14 mars 2024

Le Maire,  
Robert ROUGIER

